

États financiers résumés de

**Commission scolaire des  
Hautes-Rivières**

30 juin 2016

# Commission scolaire des Hautes-Rivières

30 juin 2016

## Table des matières

Rapport de l'auditeur indépendant sur les états financiers résumés ..... 1

### États financiers résumés

État résumé des résultats..... 2

État résumé de l'excédent accumulé ..... 3

État résumé de la situation financière ..... 4

Notes complémentaires..... 5-17

### Renseignements complémentaires

Revenus ..... Annexe A

Charges par champ d'activité..... Annexe B

## Rapport de l'auditeur indépendant sur les états financiers résumés

Aux membres du conseil des commissaires de  
Commission scolaire des Hautes-Rivières

Les états financiers résumés ci-joints, qui comprennent l'état résumé de la situation financière au 30 juin 2016, l'état résumé des résultats et l'état résumé de l'excédent accumulé pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, sont tirés des états financiers audités de la Commission scolaire des Hautes-Rivières pour l'exercice terminé le 30 juin 2016. Nous avons exprimé une opinion non modifiée sur ces états financiers dans notre rapport daté du 28 septembre 2016. Ni ces états financiers ni les états financiers résumés ne reflètent les incidences d'événements survenus après la date de notre rapport sur ces états financiers.

Les états financiers résumés ne contiennent pas toutes les informations requises par les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. La lecture des états financiers résumés ne saurait par conséquent se substituer à la lecture des états financiers audités de la Commission scolaire des Hautes-Rivières.

### *Responsabilité de la direction pour les états financiers résumés*

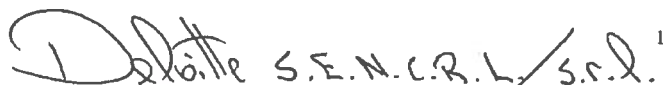
La direction est responsable de la préparation d'un résumé des états financiers audités conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

### *Responsabilité de l'auditeur*

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers résumés, sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre conformément à la norme canadienne d'audit (NCA) 810, « Missions visant la délivrance d'un rapport sur des états financiers résumés ».

### *Opinion*

À notre avis, les états financiers résumés tirés des états financiers audités de la Commission scolaire des Hautes-Rivières pour l'exercice terminé le 30 juin 2016 constituent un résumé fidèle de ces états financiers, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

 Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.<sup>1</sup>

Le 28 septembre 2016

<sup>1</sup> CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A108263

# Commission scolaire des Hautes-Rivières

État résumé des résultats

Exercice terminé le 30 juin 2016

	2016	2015
	\$	\$
<b>Revenus (Annexe A)</b>		
Subvention de fonctionnement du MEES	139 446 227	144 507 388
Autres subventions et contributions	599 091	401 799
Taxe scolaire	41 740 292	37 607 776
Droits de scolarité et frais de scolarisation	290 867	360 306
Ventes de biens et services	13 870 455	13 331 555
Revenus divers	330 981	676 713
	<b>196 277 913</b>	<b>196 885 537</b>
<b>Charges (Annexe B)</b>		
Activités d'enseignement et de formation	101 281 715	102 369 541
Activités de soutien à l'enseignement et à la formation	41 854 221	42 398 526
Services d'appoint	20 566 951	21 526 695
Activités administratives	7 311 788	7 593 205
Activités relatives aux biens meubles et immeubles	19 019 344	19 592 944
Activités connexes	4 921 445	4 674 305
Charges liées à la variation de la provision pour avantages sociaux	518 268	298 000
	<b>195 473 732</b>	<b>198 453 216</b>
<b>Excédent (déficit) de l'exercice</b>	<b>804 181</b>	<b>(1 567 679)</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers résumés.

# Commission scolaire des Hautes-Rivières

État résumé de l'excédent accumulé

Exercice terminé le 30 juin 2016

	2016	2015
	\$	\$
<b>Excédent accumulé au début</b>	<b>11 931 264</b>	13 498 943
Excédent (déficit) de l'exercice	<b>804 181</b>	(1 567 679)
<b>Excédent accumulé à la fin</b>	<b>12 735 445</b>	11 931 264

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers résumés.

# Commission scolaire des Hautes-Rivières

État résumé de la situation financière

au 30 juin 2016

	2016	2015
	\$	\$
<b>Actifs financiers</b>		
Encaisse	10 474 442	5 248 631
Subvention de fonctionnement à recevoir	12 207 173	14 601 937
Subvention à recevoir - Financement	35 353 234	38 164 366
Autres subventions à recevoir affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles	1 200 000	-
Taxe scolaire à recevoir	3 478 566	3 070 013
Débiteurs (note 4)	1 900 243	1 286 697
Stocks destinés à la revente	106 365	135 539
Fonds d'amortissement afférent aux dettes à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention (note 9)	-	1 512 000
	<b>64 720 023</b>	<b>64 019 183</b>
<b>Passifs</b>		
Créiteurs, frais courus à payer et autres passifs (note 6)	32 218 467	23 959 399
Contributions reportées affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles	3 011 535	1 531 441
Revenus perçus d'avance (note 7)	1 044 711	933 928
Provision pour avantages sociaux (note 8)	8 765 716	8 247 448
Passif au titre des sites contaminés	142 520	824 428
Dettes à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention (note 9)	137 481 833	135 424 882
	<b>182 664 782</b>	<b>170 921 526</b>
Dette nette	<b>(117 944 759)</b>	<b>(106 902 343)</b>
<b>Actifs non financiers</b>		
Immobilisations corporelles (note 10)	129 745 606	117 912 092
Stocks de fournitures	695 600	594 156
Charges payées d'avance	238 998	327 359
	<b>130 680 204</b>	<b>118 833 607</b>
	<b>12 735 445</b>	<b>11 931 264</b>

Éventualités (note 12) et obligations contractuelles (note 15)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers résumés.

Pour la Commission scolaire

....., présidente

....., directeur général

# Commission scolaire des Hautes-Rivières

## Notes complémentaires

30 juin 2016

---

### 1. Statuts

La Commission scolaire des Hautes-Rivières (la « Commission scolaire ») est constituée en vertu du décret 1014-97 du 13 août 1997. Les états financiers ont été élaborés pour satisfaire aux exigences de l'article 287 de la *Loi sur l'instruction publique* (L.R.Q., c. I-13.3). La Commission scolaire a pour mission d'organiser, au bénéfice des personnes relevant de sa compétence, les services éducatifs prévus par la *Loi sur l'instruction publique* et par les régimes pédagogiques.

### 2. États financiers résumés

Les états financiers résumés comprennent les informations financières historiques qui sont tirées des états financiers complets et sont moins détaillés que ces derniers.

Ils comprennent des données regroupées, les principaux totaux partiels et totaux des états financiers complets correspondants et des informations tirées des notes complémentaires des états financiers complets. Ils ne comprennent pas les renseignements complémentaires des charges par objet et certains autres renseignements complémentaires inclus dans les états financiers complets.

### 3. Méthodes comptables

Aux fins de la préparation de ses états financiers, la Commission scolaire utilise les Normes comptables canadiennes pour le secteur public publiées par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public de CPA Canada. L'utilisation de toute autre source de principes comptables généralement reconnus est cohérente avec ce dernier.

#### *Estimations comptables*

La préparation des états financiers de la Commission scolaire par la direction, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige que celle-ci ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et des passifs, de la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des revenus et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les principaux éléments pour lesquels la direction a établi des estimations et formulé des hypothèses sont la provision pour créances douteuses, la durée de vie utile des immobilisations corporelles, certains frais courus à payer, la provision pour avantages sociaux et le passif au titre des sites contaminés. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction.

#### *Revenus*

Les revenus sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel ont eu lieu les opérations ou les faits leur donnant lieu.

Les revenus de subventions du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur sont constatés dans l'exercice où elles sont dûment autorisées par le Ministère, soit lors du vote annuel des crédits et où la Commission scolaire a satisfait aux critères d'admissibilité prescrits dans les règles budgétaires de cet exercice.

# Commission scolaire des Hautes-Rivières

Notes complémentaires

30 juin 2016

---

## 3. Méthodes comptables (suite)

### *Revenus (suite)*

Les subventions affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles qui sont des paiements de transfert sont constatées lorsque les subventions sont autorisées et que la Commission scolaire a satisfait à tous les critères d'admissibilité, s'il en est. Elles sont présentées au poste « Contributions reportées affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles » lorsqu'elles sont assorties de stipulations qui créent une obligation répondant à la définition d'un passif. Le revenu relatif à la subvention est constaté aux résultats à mesure que le passif est réglé au poste « Amortissement des contributions reportées à l'acquisition d'immobilisations corporelles ».

Les autres contributions affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles qui ne sont pas des paiements de transfert sont reportées dans le poste « Contributions reportées affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles » et constatées à titre de revenus au poste « Amortissement des contributions reportées affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles » dans l'exercice au cours duquel les ressources sont utilisées aux fins prescrites.

Les revenus de la taxe scolaire sont constatés dans la période couverte par le rôle de perception. Les modifications des rôles d'évaluation sont comptabilisées lors de l'émission des certificats de l'évaluateur. La période couverte par les factures annuelles de taxe scolaire est du 1<sup>er</sup> juillet au 30 juin. La taxe scolaire est imposée sur la valeur ajustée. La valeur ajustée est déterminée par l'application, sur trois ans, de la variation entre la valeur uniformisée effective au 31 décembre de la dernière année du rôle précédent et celle figurant au nouveau rôle qui prend effet le 1<sup>er</sup> janvier. Les revenus tenant lieu de la taxe scolaire sont constatés dans l'exercice au cours duquel les sommes sont encaissées.

### *Charges*

Les charges comprennent le coût des biens consommés et des services obtenus au cours de l'exercice, qu'un paiement ait été fait ou non, ou que des factures aient été reçues ou non, et l'amortissement du coût des immobilisations pour l'exercice.

### *Trésorerie et équivalents de trésorerie*

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent : les soldes bancaires, incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le positif et le négatif, ainsi que les placements dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition ou rachetables en tout temps sans pénalité. Ces placements sont comptabilisés au moindre du coût et de la valeur de marché.

### *Instruments financiers*

La Commission scolaire ne détient pas au 30 juin 2016 et n'a pas détenu au cours de l'exercice d'instruments financiers devant être évalués à la juste valeur et par conséquent, il n'y a pas de gain ou de perte de réévaluation.



# Commission scolaire des Hautes-Rivières

Notes complémentaires

30 juin 2016

---

## 3. Méthodes comptables (suite)

### Actifs financiers

Les débiteurs sont comptabilisés initialement au coût et ramenés à la valeur de recouvrement nette au moyen d'une provision pour créances douteuses. La variation annuelle de cette provision est imputée au résultat de l'exercice.

Les stocks destinés à la revente sont évalués au moindre du coût et de la valeur nette de réalisation.

Le fonds d'amortissement afférent aux dettes à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention est comptabilisé au montant versé pour l'exercice par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur pour atteindre le montant du capital à payer à l'échéance.

### Passifs

#### *Revenus perçus d'avance*

Les sommes reçues concernant des revenus qui seront gagnés dans une année ultérieure sont reportées et présentées à titre de revenus perçus d'avance au passif.

Des revenus peuvent être comptabilisés à ce titre s'ils sont assortis de stipulations.

À l'exception des allocations consenties aux fins du perfectionnement, les revenus de subvention versés par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, conformément aux dispositions des règles budgétaires, ne sont pas reportés.

#### *Provision pour avantages sociaux*

Les obligations à long terme découlant des congés de maladie, des vacances, des heures supplémentaires accumulées, de l'assurance-traitement et des autres congés sociaux (maternité, paternité) dus aux employés de la Commission scolaire sont comptabilisées au coût à titre de passif. La variation de l'exercice de la provision est portée aux résultats.

#### *Dettes à long terme*

Les dettes à long terme sont comptabilisées au montant encaissé au moment de l'émission, ajusté de l'amortissement de l'escompte ou de la prime pour atteindre le montant de capital à rembourser à l'échéance.

Les frais d'émission liés aux dettes sont reportés et amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée initiale de l'emprunt. Le solde non amorti est inclus dans le solde des dettes à long terme.

# Commission scolaire des Hautes-Rivières

Notes complémentaires

30 juin 2016

---

## 3. Méthodes comptables (suite)

### *Passif au titre des sites contaminés*

Les obligations découlant de la réhabilitation des sites contaminés sont comptabilisées lorsqu'il est probable que la Commission scolaire en assumera la responsabilité dans la mesure où la contamination dépasse la norme environnementale et que le montant peut faire l'objet d'une estimation raisonnable. Le passif au titre des sites contaminés comprend les coûts estimatifs de la gestion et de la réhabilitation des sites contaminés. La Commission scolaire a utilisé différentes méthodes pour estimer les coûts de réhabilitation et de gestion, dont des études de caractérisation ou des analyses comparatives. Pour chaque site contaminé, le coût estimé a été majoré pour tenir compte du degré de précision associé à la méthode employée. L'évaluation de ces coûts est établie à partir de la meilleure information disponible et est révisée annuellement.

### Actifs non financiers

#### *Immobilisations corporelles*

Les immobilisations corporelles sont des actifs non financiers qui sont acquis, construits, développés ou améliorés, dont la durée de vie utile s'étend au-delà de l'année financière et qui sont destinés à être utilisés de façon durable pour la production de biens ou la prestation de service.

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. À l'exception des terrains, le coût des immobilisations corporelles est amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les durées de vie utile estimative suivantes :

Aménagements	10 ou 20 ans
Bâtiments	35 à 50 ans
Améliorations et transformations majeures	25 à 40 ans
Matériel et équipement	3 à 15 ans
Équipement spécialisé relié à l'éducation	10 ou 20 ans
Réseaux de télécommunication	20 ans

Les immobilisations en cours de construction, en développement ou en mise en valeur ne font pas l'objet d'amortissement avant leur mise en service.

Les immobilisations acquises par donation ou pour une valeur symbolique sont comptabilisées à leur juste valeur au moment de leur acquisition avec en contrepartie au passif des revenus reportés, à l'exception des terrains où la contrepartie est constatée dans les revenus de l'année d'acquisition. Les revenus reportés sont virés graduellement aux résultats de fonctionnement selon la même méthode d'amortissement et sur la même durée que les immobilisations concernées.

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de la Commission scolaire de fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle doit être réduit pour refléter sa baisse de valeur. Cette dépréciation doit être imputée aux résultats de l'exercice au cours duquel elle est déterminée. Aucune reprise sur réduction de valeur n'est constatée.

# Commission scolaire des Hautes-Rivières

Notes complémentaires

30 juin 2016

---

## 3. Méthodes comptables (suite)

### *Stocks de fournitures*

Les stocks de fournitures se composent de fournitures qui seront consommées dans le cours normal des opérations au cours du ou des prochains exercices. Ces stocks sont évalués au moindre du coût ou de la valeur nette de réalisation.

### *Charges payées d'avance*

Les charges payées d'avance représentent des débours effectués avant la fin de l'exercice pour des services dont la Commission scolaire bénéficiera au cours du ou des prochains exercices. Ces frais seront imputés aux charges au moment où la Commission scolaire bénéficiera des services acquis.

## 4. Débiteurs

	2016	2015
	\$	\$
Comptes à recevoir des usagers	918 906	619 966
Avances à des employés	15 937	20 802
Taxes à la consommation	606 882	419 904
Autres ventes de biens et services	949 615	659 985
	<b>2 491 340</b>	1 720 657
Moins : provision pour créances douteuses	591 097	433 960
	<b>1 900 243</b>	1 286 697

## 5. Emprunts temporaires

Le montant mensuel maximal d'emprunts temporaires que la Commission scolaire peut contracter est établi par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur. Au 30 juin 2016, le crédit autorisé est de 74 697 606 \$ sous forme de billets, de découvert bancaire, d'ouvertures de crédit au taux de base (2,70 % au 30 juin 2016) ou d'acceptations bancaires. Les emprunts temporaires sont garantis par une cession des subventions du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

# Commission scolaire des Hautes-Rivières

Notes complémentaires

30 juin 2016

---

## 6. Crédoiteurs, frais courus à payer et autres passifs

	2016	2015
	\$	\$
Salaires et charges sociales	22 723 810	18 070 846
Fournisseurs et retenues sur contrats	6 009 513	3 083 799
Intérêts courus	702 281	660 380
Fonds à destination spéciale	1 514 991	1 623 242
Autres	1 267 872	521 132
	<b>32 218 467</b>	<b>23 959 399</b>

## 7. Revenus perçus d'avance

	2016	2015
	\$	\$
Taxe scolaire perçue d'avance	497 707	461 992
Revenus des usagers	362 855	333 168
Subvention reportée	184 149	138 768
	<b>1 044 711</b>	<b>933 928</b>

## 8. Provision pour avantages sociaux

	2016	2015
	\$	\$
Congés de maladie	1 752 193	1 641 090
Vacances	4 109 964	4 018 877
Heures supplémentaires accumulées	176 478	203 700
Indemnités de départ	159 255	131 825
Assurance-traitement	976 082	859 806
Autres congés sociaux	316 025	172 477
Contributions de l'employeur sur avantages sociaux	1 275 719	1 219 673
	<b>8 765 716</b>	<b>8 247 448</b>

# Commission scolaire des Hautes-Rivières

Notes complémentaires

30 juin 2016

## 9. Dettes à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention

	Taux	Montant à l'émission	Solde au 30 juin 2015	Émission de l'exercice	Remboursement de l'exercice	Solde au 30 juin 2016
	%	\$	\$	\$	\$	\$
<b>Dettes obligataires</b>						
2006-2016	4,55	25 000 000	3 040 000	-	3 040 000	-
<b>Billets</b>						
2008-2015	4,11	14 410 000	9 748 000	-	9 748 000	-
2009-2016	3,76	2 247 000	321 000	-	321 000	-
2010-2015	3,55	24 000 000	17 352 000	-	17 352 000	-
2011-2017	3,42	12 813 000	11 274 000	-	513 000	10 761 000
2012-2016	1,66	3 447 000	1 149 000	-	1 149 000	-
2013-2018	2,19	31 500 000	28 312 000	-	1 594 000	26 718 000
2013-2023	2,87	2 350 000	2 195 000	-	155 000	2 040 000
2013-2023	3,30	10 400 000	9 984 000	-	416 000	9 568 000
2014-2018	2,09	7 215 000	7 215 000	-	1 011 000	6 204 000
2014-2017	1,55	1 100 000	740 000	-	370 000	370 000
2014-2024	3,27	23 285 000	23 285 000	-	2 103 000	21 182 000
2015-2019	1,21	19 985 000	19 985 000	-	-	19 985 000
2015-2018	0,97	1 281 000	1 281 000	-	427 000	854 000
2016-2032	3,21	12 600 000	-	12 600 000	-	12 600 000
2016-2025	2,22	24 870 000	-	24 870 000	-	24 870 000
2016-2024	2,15	1 400 000	-	1 400 000	-	1 400 000
2016-2019	1,19	1 488 000	-	1 488 000	-	1 488 000
			132 841 000	40 358 000	35 159 000	138 040 000
<b>Frais reportés liés à la dette à long terme</b>						
			(456 118)	(235 498)	133 449	(558 167)
			135 424 882	40 122 502	38 065 551	137 481 833

Les dettes obligataires étaient assorties d'un fonds d'amortissement créé à même les subventions accordées par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et déposées en fidéicommissaires entre les mains du ministère des Finances pour pourvoir au paiement du capital des obligations échues en 2016.

Le solde accumulé des versements au fonds d'amortissement s'élève à néant (1 512 000 \$ en 2015).

Les billets sont remboursés à même les subventions accordées par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, lesquels viennent à échéance de 2017 à 2032.

# Commission scolaire des Hautes-Rivières

Notes complémentaires

30 juin 2016

## 9. Dettes à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention (suite)

Les versements en capital à effectuer sur les billets au cours des prochains exercices sont les suivants :

	\$
2017	10 836 000
2018	43 901 000
2019	11 273 000
2020	23 384 000
2021	5 796 000
2022 et suivants	42 850 000

## 10. Immobilisations corporelles

			2016	2015
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Terrains	1 722 308	-	1 722 308	1 722 308
Aménagements	7 168 903	1 624 843	5 544 060	5 203 444
Bâtiments	183 992 565	121 500 624	62 491 941	58 536 261
Améliorations et transformations majeures	58 435 834	7 106 230	51 329 604	43 993 308
Matériel et équipement	12 588 761	6 353 353	6 235 408	6 110 644
Équipement spécialisé relié à l'éducation	2 668 995	912 385	1 756 610	1 602 772
Réseaux de télécommunication	1 553 605	887 930	665 675	743 355
	<b>268 130 971</b>	<b>138 385 365</b>	<b>129 745 606</b>	<b>117 912 092</b>

Le total des immobilisations corporelles inclut des immobilisations corporelles en cours de construction et de développement, soit 166 464 \$ (155 012 \$ en 2015) pour des aménagements, 6 841 070 \$ (5 259 \$ en 2015) pour des bâtiments et 2 331 398 \$ (1 955 854 \$ en 2015) pour des améliorations et transformations majeures.

## 11. Régimes de retraite

Les membres du personnel de la Commission scolaire participent au Régime de retraite des employés du gouvernement du Québec et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite des enseignants (RRE) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès. Les taux de cotisation sont les suivants : un taux de 11,12 % (10,50 % en 2015) de la masse salariale pour le RREGOP, un taux de 14,38 % (14,38 % en 2015) pour le RRPE et un taux de 7,25 % (8,08 % en 2015) pour le RRE. Aucune charge n'est comptabilisée aux résultats de la Commission scolaire, car elle est assumée directement par le ministère des Finances du Québec.

# Commission scolaire des Hautes-Rivières

Notes complémentaires

30 juin 2016

---

## 12. Éventualités

Au 30 juin 2016, la Commission scolaire fait l'objet d'un grief collectif déposé par un groupe d'employés qui vise le besoin de soutien lors de l'intégration de certains élèves en difficultés dans les classes régulières. La direction a comptabilisé une provision dans les états financiers qu'elle juge être suffisante afin de faire face aux pertes éventuelles découlant du règlement de ce grief. À la date des états financiers, il est impossible de prévoir le dénouement de ce grief. Tout écart entre le montant comptabilisé aux états financiers et le montant du règlement final de cette éventualité sera imputé à l'excédent (déficit) de l'exercice au cours duquel aura lieu le règlement.

Une poursuite de 400 000 \$ a été intentée contre la Commission scolaire par un parent d'élève. Il est actuellement impossible d'évaluer le dénouement du litige et le montant que la Commission scolaire pourrait, le cas échéant, devoir verser. Aucune provision n'a été constituée dans les états financiers, car les gestes reprochés sont couverts par une assurance.

## 13. Opérations entre apparentés

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, la Commission scolaire est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Commission scolaire n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles.

	2016	2015
	\$	\$
<i>Actif</i>		
Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES)		
Subventions de fonctionnement à recevoir	12 168 272	14 485 814
Subventions à recevoir - Financement	35 353 233	38 164 366
Autres subventions	4 071	67 500
Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale		
Débiteurs	34 830	48 623
Agence du Revenu du Québec		
Débiteurs	395 203	293 029
Financement Québec		
Frais reportés liés à la dette à long terme	558 167	456 118
Fonds d'amortissement afférent à des emprunts de commissions scolaires du Québec	-	1 512 000
Autres organismes		
Débiteurs	151 131	97 756

# Commission scolaire des Hautes-Rivières

Notes complémentaires

30 juin 2016

## 13. Opérations entre apparentés (suite)

	2016	2015
	\$	\$
<i>Passif</i>		
Agence du Revenu du Québec		
Créditeurs	4 368 836	2 368 624
Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES)		
Passif environnemental	142 520	824 428
Revenus perçus d'avance	184 149	138 768
Financement Québec		
Dettes à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention	37 479 000	68 156 000
Intérêts courus à payer sur les dettes à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention	75 761	165 123
Fonds de financement		
Dettes à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention	100 561 000	64 685 000
Intérêts courus à payer sur les dettes à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention	626 520	472 520
Autres organismes		
Créditeurs	437 232	416 959
<i>Résultats - revenus</i>		
Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES)		
Subvention de fonctionnement	141 575 452	143 047 610
Autres subventions et contributions	-	96 702
Fonds de développement du marché du travail - MTESS		
Autres subventions	568 847	377 435
Autres organismes		
Subventions tenant lieu de taxe	63 373	58 166
Droits et intérêts	2 345	1 040
<i>Résultats - charges</i>		
Réparties entre les différents champs d'activité		
Hydro-Québec	2 425 508	2 251 600
Financement Québec - service de la dette	1 535 779	2 256 007
Ministère des Finances	6 080 327	6 369 169
Autres organismes	370 130	333 546
Fonds de financement - service de la dette	1 810 715	1 453 106



# Commission scolaire des Hautes-Rivières

Notes complémentaires

30 juin 2016

---

## 14. Gestion du risque et instruments financiers

### *Politique de gestion des risques*

La Commission scolaire, par le biais de ses instruments financiers, est exposée à divers risques. Les éléments suivants fournissent une mesure des risques à la date de l'état de la situation financière, soit au 30 juin 2016.

### *Risque de crédit*

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie fasse défaut à des obligations contractuelles. Le risque de crédit de la Commission scolaire est principalement attribuable à ses débiteurs excluant les taxes à la consommation. Afin de réduire son risque de crédit, la Commission scolaire analyse régulièrement le solde de ses débiteurs et une provision pour créances douteuses est constituée, lorsque nécessaire, en se fondant sur leur valeur de réalisation estimative. Le risque de crédit associé aux subventions est réduit au minimum puisque ces sommes sont à recevoir des gouvernements.

La valeur comptable des principaux actifs de la Commission scolaire représente l'exposition maximale de la Commission scolaire au risque de crédit.

Le tableau suivant présente la balance chronologique des débiteurs excluant les taxes à la consommation déduction faite de la provision pour créances douteuses au 30 juin 2016.

	2016	2015
	\$	\$
<b>Débiteurs</b>		
Moins de 30 jours suivant la date de facturation	706 218	436 330
De 30 à 60 jours suivant la date de facturation	27 668	20 226
De 61 à 90 jours suivant la date de facturation	52 149	15 510
Plus de 90 jours suivant la date de facturation	1 098 423	828 687
	<b>1 884 458</b>	<b>1 300 753</b>
<b>Provision pour créances douteuses</b>	<b>591 097</b>	<b>433 960</b>
<b>Total des débiteurs déduction faite de la provision pour créances douteuses</b>	<b>1 293 361</b>	<b>866 793</b>

### *Risque de liquidité*

Le risque de liquidité est le risque que la Commission scolaire éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. La Commission scolaire est exposée à ce risque principalement en regard à ses créditeurs, frais courus à payer et autres passifs, sa provision pour avantages sociaux et ses dettes à long terme.

# Commission scolaire des Hautes-Rivières

Notes complémentaires

30 juin 2016

## 14. Gestion du risque et instruments financiers (suite)

### *Risque de liquidité (suite)*

Les flux de trésorerie contractuels relativement aux passifs financiers de la Commission scolaire au 30 juin 2016 se détaillent comme suit :

<b>30 juin 2016</b>	<b>Moins de 1 an</b>	<b>1 an à 3 ans</b>	<b>4 ans à 5 ans</b>	<b>Plus de 5 ans</b>	<b>Total</b>
Créditeurs, frais courus à payer et autres passifs	27 997 498	2 577 874	109 028	19 076	30 703 476
Dettes à long terme	10 836 000	55 174 000	29 180 000	42 850 000	138 040 000
Provision pour avantages sociaux	6 083 201	497 191	-	2 185 324	8 765 716
	<b>44 916 699</b>	<b>58 249 065</b>	<b>29 289 028</b>	<b>45 054 400</b>	<b>177 509 192</b>

### *Risque de taux d'intérêt*

Le risque de taux d'intérêt est le risque que les instruments financiers varient de façon défavorable en fonction des fluctuations des taux d'intérêt, qu'ils soient à taux fixe ou à taux variable. Les instruments à taux d'intérêt assujettissent la Commission scolaire à un risque de la juste valeur et ceux à taux variable à un risque de flux de trésorerie.

### *Juste valeur des actifs et passifs financiers*

La juste valeur des instruments financiers dont l'échéance est à court terme se rapproche de leur valeur comptable en raison de leur échéance.

La juste valeur des emprunts à taux fixe correspond approximativement à leur valeur comptable puisque les taux d'intérêt applicables en vertu des accords de financement actuels sont comparables à ceux offerts sur le marché.

## 15. Obligations contractuelles

Dans le cadre de ses opérations, la Commission scolaire a conclu différents accords à long terme dont les plus importants ont donné lieu aux obligations contractuelles ci-dessous :

- a) La Commission scolaire a signé des contrats de location d'équipement et de locaux venant à échéance entre 2017 et 2021. Les déboursés futurs totalisent 1 313 596 \$ et comprennent les versements suivants pour les cinq prochains exercices :

	<b>\$</b>
2017	302 204
2018	302 204
2019	302 204
2020	290 567
2021	116 417

# Commission scolaire des Hautes-Rivières

Notes complémentaires

30 juin 2016

---

## 15. Obligations contractuelles (suite)

- b) La Commission scolaire a également signé des contrats d'approvisionnement de services venant à échéance entre 2017 et 2019. Les déboursés futurs totalisent 12 840 811 \$ et comprennent les versements suivants pour les prochains exercices :

	\$
2017	12 615 012
2018	201 388
2019	24 411

- c) La Commission scolaire a signé des contrats de réaménagement de certaines écoles pour un montant de 12 128 737 \$ au 30 juin 2016.

# Commission scolaire des Hautes-Rivières

Renseignements complémentaires

Exercice terminé le 30 juin 2016

Annexe A

	2016	2015
	\$	\$
<b>Revenus</b>		
<b>Subvention de fonctionnement du MEES</b>		
Subvention de fonctionnement	120 336 531	124 494 536
Subvention de péréquation	-	3 479 510
Subvention pour le service de la dette	14 056 819	10 984 533
Subvention pour le transport scolaire	5 052 877	5 452 107
Autres subventions	-	96 702
	<b>139 446 227</b>	<b>144 507 388</b>
<b>Autres subventions et contributions</b>		
Subvention du MTESS - Formation professionnelle	402 643	302 878
Subvention du MTESS - Formation générale des adultes	166 203	74 557
Subventions du gouvernement provincial	30 245	24 364
	<b>599 091</b>	<b>401 799</b>
<b>Taxe scolaire</b>	<b>41 740 292</b>	<b>37 607 776</b>
<b>Droits de scolarité et frais de scolarisation</b>		
Droits de scolarité entre commissions scolaires	41 166	8 700
Droits chargés - Effectifs adultes	70 069	44 297
Droits chargés - Cours en formation professionnelle	89 966	192 455
Droits chargés - Cours pour autres types de formation	82 704	114 854
Droits de scolarité pour les élèves venant de l'extérieur du Québec	6 962	-
	<b>290 867</b>	<b>360 306</b>
<b>Ventes de biens et services</b>		
Fournitures et matériel scolaire	530 387	1 161 311
Surveillance et transport du midi	1 201 341	1 061 707
Service de garde	6 742 776	6 211 772
Autres activités chargées aux usagers	2 783 258	2 612 318
Autres ventes de biens et services	2 612 693	2 284 447
	<b>13 870 455</b>	<b>13 331 555</b>
<b>Revenus divers</b>		
Intérêts, pénalités et frais de retard	715 715	533 763
Location d'immeubles ou de biens meubles	156 944	177 603
Subvention - Financement (passif au titre des sites contaminés - réévaluation)	(669 508)	(157 300)
Amortissement des contributions reportées liées à l'acquisition d'immobilisations corporelles	127 830	122 647
	<b>330 981</b>	<b>676 713</b>
	<b>196 277 913</b>	<b>196 885 537</b>

# Commission scolaire des Hautes-Rivières

Renseignements complémentaires

Exercice terminé le 30 juin 2016

Annexe B

	2016	2015
	\$	\$
<b>Charges par champ d'activité</b>		
<b>Activités d'enseignement et de formation</b>		
Éducation préscolaire	8 055 322	7 895 751
Enseignement primaire	45 444 200	44 524 936
Enseignement secondaire général	24 191 068	25 893 478
Formation professionnelle	7 590 492	8 181 072
Enseignement particulier	13 622 120	13 514 943
Formation des adultes	2 378 513	2 359 361
	<b>101 281 715</b>	<b>102 369 541</b>
<b>Activités de soutien à l'enseignement et à la formation</b>		
Gestion des écoles et des centres	12 394 493	12 573 433
Moyens d'enseignement	3 885 233	4 095 928
Services complémentaires, pédagogiques et de formation d'appoint	20 760 781	20 658 040
Animation et développement pédagogique	1 716 455	1 867 606
Perfectionnement du personnel enseignant et autre personnel de soutien à l'enseignement	489 046	647 987
Activités sportives, culturelles et sociales	2 608 213	2 555 532
	<b>41 854 221</b>	<b>42 398 526</b>
<b>Services d'appoint</b>		
Transport scolaire	11 858 929	12 196 733
Service de garde	8 708 022	9 329 962
	<b>20 566 951</b>	<b>21 526 695</b>
<b>Activités administratives</b>		
Conseil des commissaires et comités	202 349	487 360
Gestion	5 135 826	5 165 942
Services corporatifs	1 916 290	1 854 418
Perfectionnement du personnel administratif et ouvrier	57 323	85 485
	<b>7 311 788</b>	<b>7 593 205</b>
<b>Activités relatives aux biens meubles et immeubles</b>		
Entretien et amortissement des biens meubles	3 018 487	3 047 403
Conservation et amortissement des biens immeubles	7 118 332	7 262 267
Entretien ménager	4 797 124	4 903 483
Consommation énergétique	3 211 080	3 396 944
Location d'immeubles	237 664	108 618
Protection et sécurité	158 123	141 986
Améliorations, transformations et rénovations majeures non capitalisables	478 534	732 243
	<b>19 019 344</b>	<b>19 592 944</b>

# Commission scolaire des Hautes-Rivières

Renseignements complémentaires

Exercice terminé le 30 juin 2016

Annexe B

	2016	2015
	\$	\$
<b>Charges par champ d'activité (suite)</b>		
<b>Activités connexes</b>		
Financement	3 556 870	4 024 312
Projets spéciaux	376 824	323 527
Rétroactivité	1 556 276	340 623
Droits de scolarité et ententes	48 862	46 131
Prêts de services	4 346	76 303
Variation des provisions	(621 733)	(136 591)
	4 921 445	4 674 305
<b>Charges liées à la variation de la provision pour avantages sociaux</b>		
	518 268	298 000
	195 473 732	198 453 216